

Domaine Santé

Filière Physiothérapie

Marche

Observer, analyser & évaluer la marche du sujet sain

1. Caractéristiques du module

Code : S.PH.371.1002.F.26

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2026-2027

Année d'études : ☒ 1^{ère} ☐ 2^{ème} ☐ 3^{ème}

Crédits ECTS : 10

Type : ☒ Module obligatoire ☐ Module optionnel obligatoire ☐ Module facultatif
☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1, du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle : ☒ Module sur 1 semestre ☐ Module sur 2 semestres ☒ Semestre d'automne ☐ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : ☒ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules ☐ Avoir suivi le/les modules ☒ Pas de prérequis ☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.
https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf

Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).

Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

☒ Rôle d'expert-e ☐ Rôle de leader ☒ Rôle d'apprenant et de formateur-riche
☒ Rôle de communicateur-riche ☒ Rôle de promoteur-riche de la santé ☐ Rôle de professionnel-le
☐ Rôle de collaborateur-riche

Compétences principales

(Le pronom "elles" utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières bachelor selon le document « Compétences relatives aux professions de la santé »)

Rôle d'expert-e

- A1** Elles démontrent un raisonnement clinique pertinent, qui s'appuie sur la recherche et les connaissances scientifiques actuelles issues de la physiothérapie et des sciences connexes et les intègrent dans leurs interventions auprès d'individus et de groupes, tout au long de leur vie.
- A2** Elles analysent les fonctions, les mouvements et la douleur avec des questions ciblées et pertinentes, au moyen de tests et de procédures d'évaluation standardisées ; elles établissent et documentent le diagnostic physiothérapeutique sur le plan structurel, fonctionnel, des activités et des participations.
- A3** Elles réalisent le raisonnement clinique physiothérapeutique centré sur la personne (patient/client/partenaire) en coordonnant leurs décisions et actions de manière concertée.
- A4** Elles font preuve de capacités d'observation prononcées ainsi que d'aptitudes manuelles, de perception tactile-kinesthésique et de capacités à faciliter le mouvement, lors des examens cliniques et lors de leur intervention.
- A5** Elles conçoivent des interventions physiothérapeutiques efficaces et efficientes en tenant compte des contre-indications. Elles accompagnent les patients/clients dans leur participation optimale à la vie quotidienne, en tenant compte de leurs ressources.
- A6** Elles encouragent, dans les situations aiguës et chroniques, les adaptations du comportement moteur chez les individus et les groupes par le biais d'activités physiques adaptées et d'exercices thérapeutiques.

Rôle de communicateur-riche

- B1** Elles utilisent une communication verbale, non verbale et tactile pour construire une relation thérapeutique de confiance et de partenariat avec les patients/clients et l'utilisent comme élément de soutien d'une intervention physiothérapeutique centrée sur la personne et tenant compte des facteurs d'influence pertinents.

Rôle de promoteur de santé

- E4** Elles utilisent des concepts spécifiques et ciblés à l'activité et au mouvement dans la prévention et la promotion de la santé ainsi que dans la réhabilitation.

Rôle d'apprenant-formateur-riche

- F1** Elles mettent constamment à jour leurs connaissances pratiques, techniques, scientifiques et théoriques et les intègrent dans leur pratique professionnelle. Elles encouragent les patients/clients à prendre leurs responsabilités (autonomisation) du point de vue des comportements en matière de mouvement et d'activité.

Objectifs généraux d'apprentissage

- Acquérir les connaissances de base en anatomie et physiologie concernant la marche.
- Evaluer quantitativement et qualitativement les activités liées à la marche (marche avant, différentes marches, transfert assis-debout-assis).
- Evaluer les fonctions et structures nécessaires à la réalisation des activités liées à la marche.
- Enseigner et appliquer des techniques d'interventions facilitant la marche.
- Evaluer et intervenir en tenant compte des facteurs personnels et environnementaux de la personne ainsi que des recommandations sur l'activité physique.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage**Contenus**

- Fondements et savoirs : anatomie descriptive du membre inférieur (ostéologie, arthrologie, myologie, système, nerveux), du rachis (myologie des muscles respiratoires) et des organes internes (cardio-pulmonaire), anatomie fonctionnelle du membre inférieur, physiologie (musculaire, tendineuse, cardiaque, respiratoire, métabolique et de l'effort), biomécanique (notions de base), **cinésiologie de la marche**.
- Evaluations : observation et analyse de la marche et des activités liées à la marche (changement de position assis à debout, différentes marches), cinésiologie fonctionnelle (bilan morphologique et statique), techniques d'évaluation de la force, de la respiration, des paramètres vitaux, des amplitudes articulaires des mouvements physiologiques du membre inférieur, en lien avec la marche.
- Interventions : techniques d'interventions actives (renforcement musculaire, étirements, marche avec les cannes, CF, PNF) et passives (mobilité articulaire, massage, étirements) du membre inférieur.
- Raisonnement clinique : génération d'hypothèses.
- Recherche : initiation à la récolte de données.
- Préventions et EBP : recommandations sur l'activité physique.
- Relation et communication : enseignement des exercices et des mouvements, transmission de consignes claires

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- | | |
|---|-------------------------------------|
| • Enseignement à distance | ☐ |
| • Enseignement présentiel interactif | ☒ |
| • Enseignement co-modal | ☐ |
| • E-learning | ☒ |
| • Cours pratiques | ☒ |
| • Cours théoriques | ☒ |
| • Pratiques simulées | ☐ |
| • Travail personnel | ☒ |
| • Travail personnel dirigé, travaux de groupe | ☒ |
| • Autres | ☐ |

Exigences de fréquentation : La présence aux cours est obligatoire (cours pratiques, raisonnement clinique, prestations pédagogiques, simulation, travaux de groupe présentsiels). Toute absence doit être annoncée et compensée.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- Un examen oral de type ECOS (note arrondie au 10ème, coefficient 2).
- Un examen écrit (note arrondie au 10ème, coefficient 1), constitué de 2 parties :

La validation du module repose sur :

- l'obtention d'une moyenne pondérée suffisante des évaluations A et B, attribuant une note au module allant de E à A ;
- l'obtention d'une note égale ou supérieure à 3.5 à chacune des évaluations A et B.

Si une ou plusieurs parties de l'évaluation sont inférieures à 3,5 : le module est évalué à F, même si la moyenne est supérieure ou égale à 4,0.

- Période : semaines 42, 43 ou 44 de l'année civile 2026, semaines 6 et 7 de l'année civile 2027.

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points (A) et (B) ci-dessus, en tenant compte des exigences et des coefficients indiqués. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

Toute absence non justifiée à une évaluation entraîne l'attribution de la note 1.0 et conduit à l'insuffisance du module (F), indépendamment de la moyenne obtenue.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module

☐ Pas de remédiation

Modalités :

- les parties du module ayant obtenu une note entre 3,5 et 3,9 font l'objet d'une remédiation :
- Si l'examen oral (A) est insuffisant, un examen complémentaire oral sur la (les) partie(s) insuffisante(s) sera demandé.
- Si l'examen écrit (B) est insuffisant, un examen complémentaire écrit sera demandé.

La remédiation peut porter sur l'ensemble des contenus, compétences et objectifs d'apprentissage du module.

Période : semaines 35 et 36 de l'année civile 2027.

- En cas de réussite à la remédiation, l'étudiant-e obtient la note E.
- En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant-e obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

Pour préparer l'examen, l'étudiant bénéficie d'un accès aux cours sur Moodle HES-SO.

Selon l'article 37, alinéa 1 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Les exigences et les conditions de réussites font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et par la ou le responsable de module voire par la ou le responsable de filière. »

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

7. Bibliographie principale

Se référer au syllabus

8. Remarques

La possibilité et les modalités d'utilisation de l'IA générative dans le cadre du module sera précisée lors de l'introduction du module. Si une utilisation est autorisée dans les travaux à rendre, elle doit être déclarée par l'étudiant (référence : moodle HES-SO numérique – l'IA dans l'enseignement à la HES-SO - Étudier avec l'IA).

9. Responsable de module

Responsable : Aline Reinmann

Enseignants :

Se référer au planning du cours et/ou au syllabus

Descriptif validé le 14 septembre 2026 par

Nicolas Dousse
Responsable de la filière